« BODY ONE »

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 076 800 € Siège social à PANTIN (93500) 47-49, rue Cartier Bresson RCS BOBIGNY 420 050 916

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2015

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire aux fins de vous demander de vous prononcer sur la modification des dates respectives d'ouverture et de clôture du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'intérêt pour la Société étant de clôturer son exercice social au 31 décembre de chaque année.

Ainsi, l'exercice devant s'ouvrir le 1er avril 2015 aurait une durée effective de neuf (9) mois.

Si vous approuvez ce projet, nous vous invitons à voter le texte des résolutions ci-dessous :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre et de réduire la durée de l'exercice devant s'ouvrir le 1^{er} avril 2015, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf (9) mois.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'Article 32 des statuts :

«L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 mars 2015 a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre et de réduire de trois (3) mois la durée de l'exercice devant s'ouvrir le 1^{er} avril 2015, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf (9) mois.

Chaque exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.»

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procèsverbal, pour remplir toutes formalités de droit.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION